

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
DU 11 FEVRIER 2026**

**N°CC2026/006 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
MOTION DE SOUTIEN AU DISPOSITIF ACTION DE SANTÉ LIBERALE EN ÉQUIPE -  
ASALÉE**

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du cinq février deux mille vingt-six, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32  
Nombre de délégués en exercice : 32  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 22

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE [Contrisson], M. Daniel POIRSON [Couvonges], M. Pierre LIOGIER [Laheycourt], M. Didier LAURENT [Laimont], M. Michel BASSET [Nettancourt], M. Christophe MAGINOT [Neuville-sur-Ornain], M. Mathieu KIMENAU [Noyers-Auzécourt], Mme Anne ROUSSEL [Remennecourt], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSERMOUROT, MM Clément MENUSIER, Yves MILLION, Jean-Luc PONCIN [Revigny-sur-Ornain], Mme Caroline MONVOISIN [Sommeilles], M. Roger COLLIGNON [Vassincourt], Mme Sandy SAVOUROUX [Villers-aux-Vents]

**Membres suppléants :**

M. Alain HOCHASTRASSER représente M. Christian MICHEL [Rancourt-sur-Ornain]

**Étaient excusés :**

M. Guy PREVOT [Andernay], M. Gérard RAFFNER [Brabant-le-Roi], Mme Virginie DANIEL [Contrisson], M. Julian FOUREAUX [Laheycourt], M. Eric BOUSSELIN [Laimont] donne pouvoir à M. Didier LAURENT, M. Stéphane SIMON [Mognéville], M. Richard SIRI [Mognéville] donne pouvoir à Mme Caroline MONVOISIN, Mme Marion PARISOT [Neuville-sur-Ornain], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, M. Jean-Marie LE NABEC, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER [Revigny-sur-Ornain]

**Assistait également :** Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Monsieur Didier LAURENT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir la fonction de secrétaire qu'il accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

**Le Conseil de Communauté décide :**

- ≈ de prendre acte des difficultés que rencontre actuellement l'Association nationale ASALÉE, en raison notamment des incertitudes pesant sur le renouvellement du conventionnement financier avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM),
- ≈ de prendre acte du fait que ces difficultés présagent de conséquences graves et directes sur la prise en charge des patients et l'accès aux soins de proximité, notamment en faveur des patients atteints de pathologies chroniques ou à risques,
- ≈ de convenir et de rappeler le caractère indispensable et l'efficacité avérée du dispositif ASALÉE et des 2 000 infirmiers œuvrant dans ce cadre, notamment à l'échelle des territoires ruraux déjà fragilisés,
- ≈ d'exprimer sa vive inquiétude quant à la continuité et la pérennité du dispositif ASALÉE, à très court terme mais également à long terme,
- ≈ d'exprimer son souhait de voir s'apaiser dans les plus brefs délais les tensions actuelles entre la CNAM et l'Association ASALÉE, s'agissant notamment du renouvellement de la convention les liant, et du financement du dispositif
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la notification de la présente aux autorités et institutions concernées.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,  
Anne ROUSSEL

Date de signature : 12 février 2026